



Projet Associatif Global

Révision 2012

ADAPEI DE LOIRE-ATLANTIQUE
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS
DE PERSONNES HANDICAPEES MENTALES

Préambule

Depuis 55 ans, notre association milite pour l'amélioration de la situation des personnes handicapées mentales et de leurs familles sur la base des valeurs fortes qui les rassemblent.

Notre association de familles (loi de 1901) inscrit ses actions et développe ses services dans le cadre des politiques sociales et de leur législation avec la responsabilité de gestionnaire de fonds publics.

En 2007 après une vaste enquête auprès des familles, en tenant compte de leur priorités, nous avons élaboré un projet associatif tenant compte des nouveaux enjeux, liés à l'évolution de la société et aux textes législatifs fondamentaux que sont les lois de 2002 * et de 2005 **. Cinq années ont passé apportant de nouvelles lois importantes dont la loi HPST *** et de nouvelles préoccupations.

Outre les évolutions de l'environnement économique dans ce contexte on peut citer :

- La persistance des listes d'attente pour bénéficier d'un accueil adapté,
- La difficulté d'accès aux soins pour les personnes handicapées mentales et les besoins de coordination des acteurs du secteur Sanitaire et Médico-social notamment dans le cadre du vieillissement des personnes,
- La prise en compte de la dimension régionale induite par la mise en place des Agences Régionales de Santé et des Schémas régionaux,
- La nécessité d'innovation dans les dispositifs d'accompagnement pour tenir compte des spécificités liées à la diversité des handicaps associés à la déficience intellectuelle,
- Les évolutions importantes des métiers et besoin de formation des professionnels,
- Une vigilance accrue sur notre responsabilité sociale d'association employeur,
- Une sensibilité nouvelle aux problèmes environnementaux (écologie et développement durable).

Fidèle à l'engagement pris en 2007, 5 ans après, nous nous sommes interrogés sur les évolutions à prendre en compte, en associant les militants, les professionnels et les personnes accompagnées pour mener une réflexion dans nos instances associatives afin d'élaborer ce nouveau Projet dans une vision globale interpellant toutes les dimensions et tous les acteurs.

Celui-ci s'est un peu étoffé mais conserve sa structures faite d'orientations stratégiques, d'objectifs clairs et d'actions précises et évaluables. Cette écriture pourrait faire de ce projet un véritable programme totalement réalisable par notre association si celle-ci n'était pas assujettie aux moyens financiers qui lui sont attribué par les pouvoirs publics (Etat, Sécurité sociale et Conseil Général).

Jusqu'en 2017, c'est le nouveau document de référence de tous les décisionnaires, parents élus ou professionnels, de l'association. Il traduit la volonté parentale qui sera défendue avec ténacité et donne le cap à suivre pour les prochaines années en portant l'ambition d'offrir la meilleur compensation possible au handicap des personnes que nous accompagnons.

* Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, en réformant la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales

** Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

*** Loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Qui sommes nous

L' ADAPEI 44 a été créée en 1955 par les premières associations Papillons Blancs quand celles-ci ont ressenti la nécessité de se regrouper au niveau départemental. L'Association Départementale des Amis et Parents de personnes handicapées mentales est composée de 8 Sections territoriales qui regroupent plus de 1000 familles. Elle a créé et gère de nombreux établissements et services spécialisés qui accueillent et accompagnent près de 2700 personnes handicapées mentales et emploient près de 1500 professionnels.

Nos valeurs

L'Adapei 44 affirme que la personne en situation de handicap mental est d'abord et avant tout une personne, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que toute autre personne, mais son handicap implique la mise en œuvre de compensations spécifiques.

Ainsi :

La personne handicapée mentale est citoyenne à part entière.

La personne handicapée mentale bénéficie des droits reconnus à tout citoyen.

La personne handicapée mentale remplit les devoirs auxquels tout citoyen est tenu.

Dans ce cadre, L'ADAPEI 44 reconnaît à la personne handicapée mentale le droit de se construire, d'affirmer ses choix, d'influer sur son avenir avec l'appui d'un accompagnement familial et professionnel.

L'ADAPEI 44 et ses adhérents partagent des valeurs fortes qui guident l'action commune et lui donnent un sens, elle défend et promeut :

- la dignité, la citoyenneté et le respect de la personne handicapée mentale,
- la qualité de vie et d'accompagnement de la personne handicapée mentale,
- le développement de la participation de la personne handicapée mentale,
- la solidarité et l'esprit d'entraide des familles,
- le militantisme et le respect des décisions démocratiques,
- l'engagement bénévole et désintéressé,
- la neutralité politique, syndicale, religieuse et la laïcité.

La détermination de la politique de l'Association par des parents bénévoles dans des instances démocratiques est une donnée essentielle, qui caractérise l'Adapei 44 et qui la distingue, en ce sens, des administrations et des entreprises..

La pluralité des forces vives composant notre association est une garantie d'indépendance vis à vis de tout pouvoir politique, économique, administratif et syndical. C'est une plus-value apportée aux services qu'elle rend.

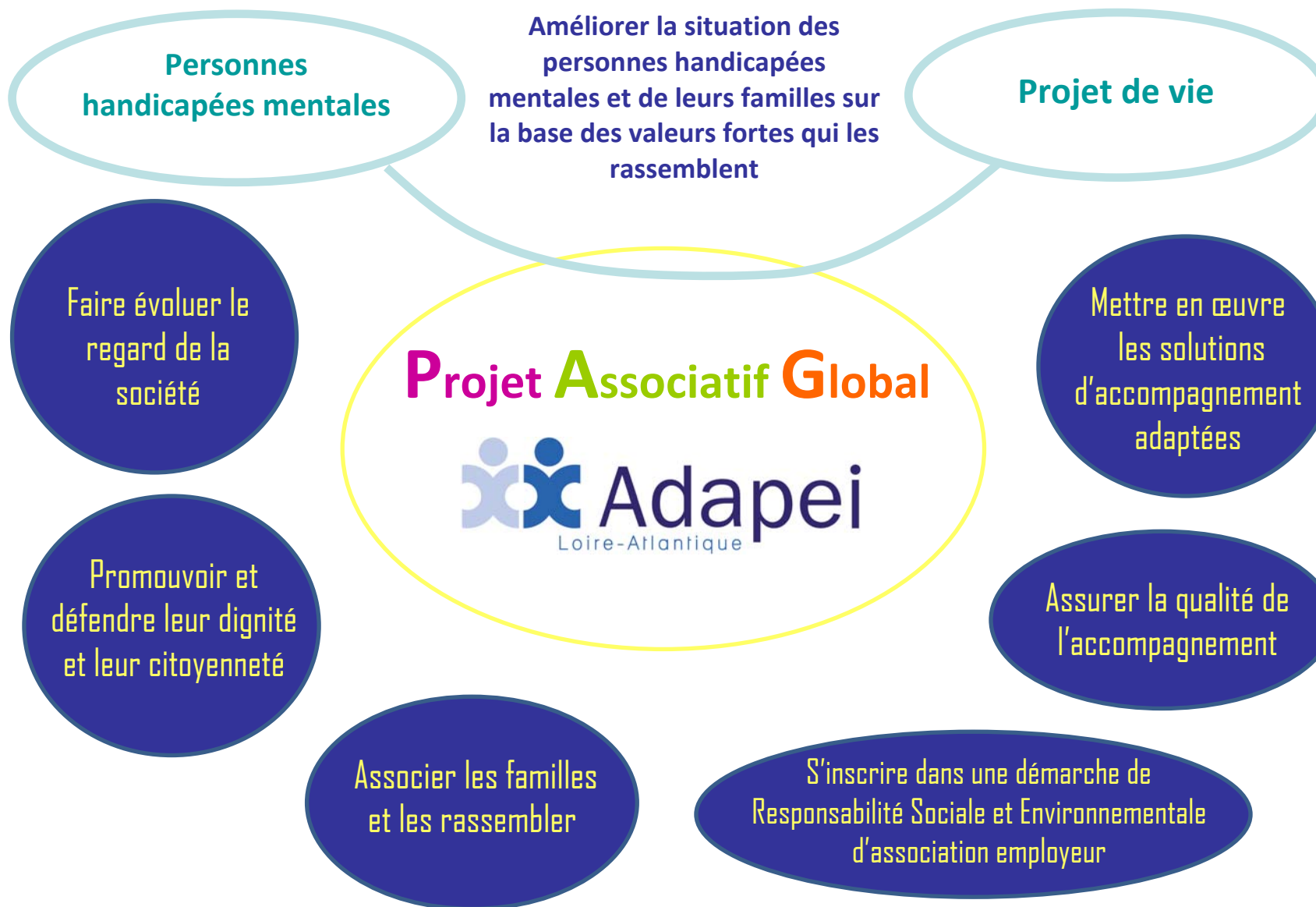
Notre action s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire à but non lucratif et non marchande.

Notre organisation

L'organisation et les règles de fonctionnement de l'ADAPEI 44 sont décrites dans :

- Les statuts déposés en préfecture le 2/04/1955 sous le N° 4941 et mis à jour en 2011
- Le règlement général adopté à l'Assemblée générale en 2005 et mis à jour en 2010

Nos Orientations



Mettre en œuvre les solutions d'accompagnement adaptées aux personnes handicapées mentales

Objectifs

- Militer pour la pleine mise en œuvre des lois reconnaissant le droit à compensation du handicap et Influencer sur les politiques publiques en matière sanitaire et médico-sociale pour la prise en compte de l'évolution des besoins
- Apporter des réponses adaptées sur notre territoire en créant des dispositifs (établissement et services) innovants
- Agir dans tous les domaines : insertion sociale ou professionnelle et citoyenne : éducation, scolarisation, formation, travail, santé, vie affective et sexuelle, hébergement, sport, loisirs, culture, et ce, tout au long de la vie de la personne : de l'intervention précoce au vieillissement.
- Militer pour améliorer l'accès à la santé pour les personnes handicapées mentales sans surcout pour elles

Actions

- Suivre et analyser les besoins quantitatifs des personnes à accompagner et prendre une part active dans les instances créées par la loi HPST* pour obtenir leur prise en compte
- A partir de notre expertise et de recherche/action, concevoir et mettre en œuvre des réponses aux besoins des personnes: adaptées, diversifiées, souples et évolutives
- Veiller à l'application effective des règles de compensation des conséquences du handicap, pour parvenir à une réelle égalité des chances au nom de la citoyenneté
- Obtenir des pouvoirs publics, (état, département,) la création de solutions de qualité dans le cadre de plans pluriannuels
- Rechercher et mettre en œuvre des solutions innovantes d'accompagnement.
- Prendre en compte la diversité croissante des problématiques associées au handicap mental : troubles psychiques, polyhandicap, troubles du comportement, troubles neurologiques, troubles envahissants du développement (TED), et trouble du spectre autistique (TSA)
- Prendre en compte la procédure d'appel à projets
- Développer l'accès à la scolarisation de tous les enfants handicapés mentaux (à l'école, en temps partagé, ou en établissement)
- Poursuivre la réflexion relative à l'accompagnement précoce des enfants et développer les solutions adaptées
- Poursuivre la réflexion relative aux personnes handicapées vieillissantes et développer des solutions adaptées
- Consolider tous les dispositifs d'accompagnement à la vie citoyenne
- Renforcer la prévention et les soins liés au vieillissement des personnes accueillies
- Faciliter le travail en réseau entre le secteur Sanitaire et Médico Social par voies de conventionnements et de participation active aux instances de réflexion.

* loi HPST : Loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Assurer la Qualité de l'accompagnement

Objectifs

- Adapter l'accueil et l'accompagnement aux besoins de chaque personne handicapée.
- Veiller à la bienveillance des personnes accompagnées.
- Améliorer la qualité de l'accompagnement en développant les démarches d'évaluation des pratiques professionnelles.
- Diversifier nos accompagnements en favorisant des partenariats avec l'environnement économique, social, culturel, scolaire et sanitaire.
- Associer les différentes catégories de professionnels, les familles et les personnes accompagnées dans les démarches de projets.

Actions

- Evaluer régulièrement les besoins des personnes handicapées pour garantir l'existence d'un projet personnalisé adapté
- Evaluer la satisfaction des usagers et des familles et mettre en place des plans d'actions opérationnels
- S'appuyer sur les connaissances et les compétences des professionnels pour évaluer et développer des modalités d'accompagnement adaptées
- Mettre en œuvre, actualiser et faire connaître les démarches de bienveillance
- Mettre en place les plans d'actions issus des évaluations interne et externe
- Animer un réseau de correspondants qualité dans les établissements
- Proposer une offre médico-sociale de proximité
- Assurer l'échange de bonnes pratiques en favorisant une transversalité des réflexions et des outils entre établissements et entre secteurs.

Promouvoir et défendre leur dignité et leur citoyenneté en tenant compte de leurs potentialités et de leurs vulnérabilités.

Objectifs

- Repérer et rechercher systématiquement l'expression de la personne accueillie sur ses besoins, ses souhaits, l'affirmation de ses choix de vie et lui permettre d'être actrice de son projet.
- Associer les familles et les représentants légaux à la conception, la mise en œuvre et l'évolution de son projet de vie tout au long de sa vie.
- Accompagner et représenter la personne handicapée pour l'aider à défendre ses droits, faire reconnaître ses spécificités, ses besoins et faciliter son inscription dans une vie citoyenne.

Actions

- Offrir à la personne handicapée des moyens de communication adaptés (Makaton, "facile à lire", ...) et évolutifs durant la vie entière concernant ses droits et devoirs.
- Conseiller et informer les personnes accueillies sur l'ensemble de leurs droits et devoirs
- Soutenir et participer au développement de leur association "NOUS AUSSI"
- Inscrire et impliquer les personnes en situation de handicap, comme citoyen dans la vie de la cité afin d'accéder à leurs droits
- Impulser une dynamique de participation des personnes handicapées dans les instances internes (CVS,...) et externes (commission communale pour l'accessibilité, ...)
- Sensibiliser, informer, former, convaincre pour faire respecter les droits collectifs et individuels des personnes accueillies
- Etre porte parole des personnes pour défendre leur droits.

Associer les familles et les rassembler

Objectifs

- Donner une vision précise des enjeux et une définition des missions de l'association, développer un sentiment fédérateur d'appartenance à un mouvement commun.
- Développer une action familiale, à l'écoute des attentes et préoccupations des familles.
- Renforcer la proximité avec les familles.
- Favoriser une meilleure information aux familles et amis dans tous les domaines qui concernent le handicap mental.
- Inviter à s'investir dans la vie de l'association en y adhérant et en participant activement.

Actions

- S'appuyer sur les sections territoriales pour valoriser les spécificités de notre association de parents
- Développer les rencontres et échanges entre professionnels et familles
- Proposer à toutes les familles un accompagnement ciblé et avec une attention plus particulière envers les nouvelles familles
- Accompagner les familles dans les démarches administratives (MDPH,...) et les aider à formuler le projet de vie
- Développer l'aide aux aidants
- Etre à l'écoute, recueillir et traiter les insatisfactions (cellule de veille)
- Offrir des formations spécifiques aux adhérents
- Communiquer largement de façon réactive auprès des adhérents sur les politiques, les actions menées et les projets.
- Concevoir des outils et des actions pour informer et fédérer les familles et amis (revue, site internet, réunions, ...).

Faire évoluer les représentations de la société sur les valeurs, compétences et talents des personnes handicapées mentales.

Objectifs

- Développer leur participation dans toutes les activités proposées par l'environnement de proximité.
- Valoriser leur rôle social à travers leurs qualités humaines, dans les activités professionnelles, artistiques, sportives, culturelles et dans leur vie quotidienne.
- Valoriser l'enrichissement de tous à côtoyer des personnes handicapées mentales.
- Développer l'information grand public afin de permettre cette participation et rendre possible le "vivre ensemble".
- Conduire une politique de communication en partenariat avec les médias et les acteurs économiques et sociaux.

Actions

- Se donner les moyens d'inscrire les personnes handicapées dans la vie de la cité par leur participation dans les activités qui les concernent
- Organiser l'accueil et la rencontre de publics variés à l'intérieur de l'établissement, organiser des portes ouvertes, des expositions, ...
- Faire appel au bénévolat dans le cadre d'activités régulières ou ponctuelles.
- Se faire reconnaître comme acteur de proximité auprès des élus, des médias locaux, des secteurs économiques, sociaux, associatifs et scolaires
- Faire des actions d'informations
- Développer notre communication autour du Fonds de Dotation.

S'inscrire dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale d'association employeur

Objectifs

- Valoriser la responsabilité sociale et l'éthique de l'accompagnement.
- Intégrer la démarche de développement durable à l'ensemble des projets.
- Respecter les principes de l'économie sociale et solidaire.

Actions

- Veiller à la formation permanente des salariés
- Diffuser et mettre en place les plans d'actions issus du baromètre social (enquête de satisfaction des salariés)
- Mettre en place des plans de prévention des risques psycho-sociaux et autres risques professionnels
- Continuer d'être une « association apprenante » (formation, recherche-action, apprentissage, ...)
- Mener une politique du personnel non discriminante
- Développer les partenariats locaux régionaux, internationaux
- Veiller à l'équité de répartition des moyens disponibles entre établissements et services
- Réaliser des achats socialement et éthiquement responsables
- Diminuer dans notre activité notre empreinte environnementale.